Quarantième Année — N° 355 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28,
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 20 DÉCEMBRE 1895

UNE FAUTE

La question Arton a fait mercredi une apparition, mais très courte, à la tribune du Sénat. M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, a demandé à interpeller le gouvernement « sur les suites qu'il compte donner à la lettre de M. Ribot, lui demandant d'exercer des poursuites contre l'ancien secrétaire du directeur de la sûreté, Dupas.

M. Ricard, garde des sceaux, a refusé de répondre immédiatement, sous prétexte que la justice est saisie, et sur sa prière le Sénat a ajourné l'interpellation à un mois.

L'objection du ministre n'était pas péremptoire car il y a des précédents, comme le lui a prouvé M. de Lamarzelle dans une courte et vive réplique : néanmoins l'objection était plausible, et, d'avance, on pouvait prévoir que M. Ricard ne manquerait pas de s'échapper par cette tangente.

Mais alors, pourquoi M. de Lamarzelle a-t-il facilité cette fuite, en renouvelant l'inexplicable faute de M. de Ramel, à la Chambre des députés ? Pourquoi n'a-t-il fait porter son interpellation que sur la question Ribot-Arton, et non sur la question Arton-Ricard ? Quant à présent, M. Ribot est un ministre défunt, et par conséquent inoffensif, tandis que M. Ricard est un ministre très vivant et parfaitement offensif.

Instruire le procès des morts à la façon égyptienne est assurément une occupation très philosophique et très morale, mais où l'archéologie tient plus de place que la politique.

Dès que l'on ne s'arrêtait pas aux considérations d'opportunité, au plus ou moins d'à-propos qu'il y a à porter, en ce moment, à la tribune la question Arton, il fallait prendre à partie M. Ricard, qui lui aussi a essayé de traiter avec Arton et qui a voulu mettre la main sur ses papiers dans un intérêt qui n'est certainement pas celui de la justice.

Pourquoi paraître tenir pour satisfaisantes les explications entrecoupées d'aveux et manifestement contredites par les faits qu'il a su faire avaler à la Chambre des députés ?

Mis en cause personnellement, devant le Sénat, M. Ricard n'aurait pas pu se dérober aussi facilement il n'eût pas osé, comme il l'a fait, demander l'ajournement de l'interpellation.

L'affaire Arton

Paris, 19 décembre. — Dans les couloirs de la Chambre, un député, d'opinion indépendante, vient d'émettre, dans un groupe, la judicieuse réflexion que voici : « Que les anciens ministres compromis semblent vouloir employer au mieux le délai de un mois obtenu hier au Sénat par M. Ricard, pour fournir toute la lumière que la Chambre réclamait dans l'ordre du jour qui a suivi l'interpellation de M. de Ramel.

» Dès aujourd'hui, fait observer ce député, ce gênant Dupas est accusé de plusieurs cas, dont l'un pendable !... la bigamie, — sans parler de l'affaire Baréme que l'on évoque. Il est bien vraisemblable que l'ex-secrétaire de M. Soinoury sera chargé de ce crime mystérieux. Cela diminuerait certainement la valeur de ses témoignages.

» Le choix d'un secrétaire de la sûreté générale chargé de tant de forfaits ferait vraiment peu d'honneur à MM. Soinoury, Ribot et Loubet.

» L'avocat d'Arton est également entamé : il aurait été condamné jadis à la prison pour la manière dont il « occupa » dans un procès scandaleux. S'il fut maintenu au barreau de Londres, ce fut par simple prévision gallophobe qu'il donnerait un jour du fil à retordre au gouvernement français.

L'appel d'Arton

Londres, 19 décembre. — C'est demain seulement que viendra l'affaire Arton devant le *lord-chief justice*, les délais d'appel expirent demain.

Paris, 19 decembre. — Un second télégramme de Londres dit que, contrairement à ce qui avait été annoncé hier par plusieurs journaux, l'affaire Arton n'a pas été appelée ce matin à la cour du Banc de la Reine.

Demain l'avocat Newton demandera à la cour de fixer l'affaire à la date la plus rapprochée qu'il sera possible, mais on ne peut encore rien préciser à ce sujet.

Il convient de faire remarquer que Me Newton, dans sa lettre de convocation à M. Dupas, disait que l'affaire viendrait jeudi matin ou vendredi au plus tard. C'est donc vraisemblablement pour demain.

Londres, 19 décembre. — Arton fera parvenir demain sa demande d'appel à la Cour de la Reine; il n'est pas probable que l'affaire vienne avant quinze jours.

Londres, 19 décembre. — Le dossier de l'affaire Arton a été enfin envoyé, hier soir, à Me Charles Mathews.

D'après les instructions données par Me Newton, Me Mathews devra, le plus tôt possible, plaider devant la Haute-Cour de justice, sous la présidence des juges sir Alfred Willis et sir Robert Wright, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire appel à la dite Cour, contre le jugement de sir John Bridge, le magistrat de Bow Street.

Cette audience préliminaire aura lieu demain vendredi. Ce ne sera qu'une simple affaire de procédure, et l'autorisation demandée par Me Mathews, sera certainement accordée; les juges fixeront la date à laquelle l'audience dernière et décisive devra avoir lieu, — vers le 13 janvier 1896, à la prochaine session de justice, à Londres.

La Haute-Cour entendra alors, d'une part, la plaidoirie de Me Mathews, demandant à infirmer le jugement du magistrat de Bow-Street, et, d'autre part, celle d'un des procureurs de la Reine, demandant, au contraire, à ce que la décision de Sir John Bridge soit maintenue, et qu'Arton soit immédiatement extradé.

Arton s'occupe toujours dans sa cellule, à lire et à annoter son dossier, et conserve, jusqu'en ce moment, l'espoir de ne pas être extradé.

M. Dupas. — Un démenti

Mme Dupas, questionnée par un de nos confrères, dément que son mari soit, comme on l'a dit, bigame. Elle affirme également qu'il n'est pas réfractaire.

Les papiers de Dupas. — Perquisitions

Paris, 19 décembre. — Cet après-midi, M. Lépine, préfet de police, a interrogé à Mazas M. Dupas, sur les endroits où il a pu cacher ses papiers relatifs à l'affaire Arton. A la suite de cet interrogatoire, des perquisitions ont été ordonnées.

Une perquisition a eu lieu, notamment, chez la directrice d'un pensionnat dont Mlle Dupas suivait les cours, directrice à qui Dupas aurait confié certains papiers se rapportant à l'affaire Arton. M. Cochefert, chef de la sûreté, a été chargé de faire hors de Paris des perquisitions relatives à cette affaire.

Une perquisition a eu lieu, notamment, chez la directrice d'un pensionnat dont Mlle Dupas suivait les cours, directrice à qui Dupas aurait confié certains papiers se rapportant à l'affaire Arton. M. Cochefert, chef de la sûreté, a été chargé de faire hors de Paris des perquisitions relatives à cette affaire, et a quitté Paris, hier soir, soit qu'il soit allé à Londres déposer devant le Banc de la Reine, soit qu'il se soit rendu à Budapesth pour examiner les documents de la valise.

Au Palais-de-Justice

Toute la matinée on a remarqué de nombreuses allées et venues de commissaires.

M. Espinas a reçu MM. Clément, Martin et Bernard, puis M. Leprourst, commissaire de la 1re brigade des recherches. Le Juge va confronter N. Soudais avec l'inculpé.

Mme et Mlle Arton chez M. Espinas

Mme et Mlle Arton venues au Palais, à trois heures, ont été interrogées pendant trois quarts d'heure, par le juge d'instruction, M. Espinas.

Le plus absolu mystère est observé relativement à une lettre que Mme et Mlle Arton ont remise à M. Espinas cette après-midi, au cours de leur démarche si inattendue.

Au Palais-Bourbon

La nouvelle que M. Dupas était poursuivi à la fois en vertu de l'article 248 et en vertu de l'article 378, a plutôt fait sourire dans les couloirs où on ne se fait guère d'illusions, semble-t-il, sur le sérieux de la poursuite.

Quant à l'article 378, qui vise le secret professionnel, on fait observer que le fait seul de son application serait l'aveu qu'il y a eu secret et que Dupas n'a fait que dire la vérité.

Où est allé M. Cochefert

Paris, 19 décembre. — De la *Libre Parole* de demain :

« Il se pourrait fort bien que M. Cochefert soit allé dans la Haute-Saône, faire une visite au château d'Autet, le château qu'a acheté, il y a deux ans, sous le nom de Mme de Belluze, l'ancienne amie d'Arton, Mme Renez. A défaut de papiers qu'elle n'a plus, ce dont M. Cochefert est sans doute chargé de s'assurer, le témoignage de Mme Renez a une importance qui ne peut échapper à personne. »

Les révélations de M. Dupas

Paris, 19 décembre. — MM. Espinas, juge d'instruction, et Lépine, préfet de police, ont annoncé que M. Dupas leur avait fait des révélations sur les lieux où se trouvaient ses papiers ; ils partirent en guerre, et M. Bernard alla faire une perquisition, rue Demours, où nous avons tout lieu de supposer qu'il a fait buisson creux.

D'ailleurs ce résultat était certain à l'avance, étant donné qu'on avait eu soin d'annoncer, dès ce matin, la visite domiciliaire qui allait être faite, et un certain nombre de reporters s'étaient rendus rue Demours, et avaient prévenu Mme Morlière de ce qui allait se passer.

L'inconnu qui, constamment, prévint Arton dans sa fuite à travers l'Europe de l'arrivée des agents chargés de l'arrêter, aurait-il encore fait des siennes ?

Une manœuvre

Paris, 19 décembre. — La *Libre Parole* de demain signale une manœuvre, qui verra le jour demain, pour tâcher de dégager les trois anciens ministres. Voici, dit notre confrère, d'après des indiscrétions, en qui consisterait cette histoire :

Il s'agirait de laisser supposer que Dupas, chargé effectivement d'arrêter Arton à Venise, ne se garda de le faire que parce qu'il était vendu à un groupe de financiers et de chéquards.

Le groupe de financiers et de chéquards serait le même que celui dont on parlait ces jours derniers, avec cette différence qu'au lieu de remonter à quelques semaines seulement, il se serait constitué à la fin de l'année 1892.

Dupas, acheté par lui aurait ensuite acheté Soudais, et ainsi s'explique qu'Arton n'ait pas été plus inquiété à Bucarest qu'il ne l'avait été à Venise.

Les papiers personnels de Dupas. — Ce qui s'est passé à l'instruction

Paris, 19 décembre. — Le *Figaro* affirme qu'à Mazas, M. Dupas a refusé à MM. Espinasse et Lépine d'indiquer où se trouvaient ses papiers personnels.

C'est alors que les magistrats déclarèrent savoir que ces papiers se trouvaient chez Mme Morlière-Soyez, la directrice du pensionnat où avait été en pension Mlle Dupas.

M. Dupas se borna à répliquer qu'il ne s'était pas trouvé dans une si grande intimité avec Mme Morlière pour l'intéresser dans ses affaires personnelles.

Le *Figaro* confirme aussi que rue Demours, M. Bernard ne trouva pas l'ombre d'un papier, d'un document quelconque ayant trait à l'affaire Dupas.

Quant à la confrontation devant le juge, entre MM. Soudais et Dupas, le *Figaro* ajoute : « Un peu plus, les deux augures n'auraient pas pu se rencontrer sans rire, le moment étant solennel. M. Soudais a répété ce qu'il avait dit au juge, et que voici :

» A maintes reprises, j'aurais pu arrêter le fugitif ; mais Dupas, auquel, naturellement, je ne cachais aucune de nos démarches, m'exhibait, au moment opportun, un télégramme l'avisant qu'Arton avait quitté le pays où nous nous trouvions, et qu'il fallait partir, sans plus tarder !

» M. Dupas a protesté, invoquant des hasards malheureux, et affirmant qu'il avait tout fait pour se conformer aux instructions de ses chefs. »

Le *Figaro* relate ensuite le récit fait par Mme Dupas, de son entretien d'hier avec M. Espinasse : La déposition était rédigée ; avant de la signer, j'ai voulu la lire ; mais le greffier m'a dit, très brusquement : « Signez sans la lire ! On vous fait déjà trop de faveurs, et vous les reconnaissez mal ! »

— J'insistai, refusant de signer; alors, un agent me prit le papier, et répéta: — « Vous ne lirez pas; si vous ne signez pas, on va le constater, tout simplement. »

— Alors, absolument affolée, j'ai signé, sans savoir quelle déclaration ils me faisaient approuver ainsi. »

La déposition de M. Lozé

Paris, 19 décembre. — De l'*Echo de Paris* de demain :

« S'il faut en croire ce qui se dit dans les milieux politiques, la déposition de M. Lozé, mandé de Vienne à Paris, serait grosse de conséquences imprévues, surtout pour lui-même, et il se pourrait que le poste d'ambassadeur à Vienne fût vacant. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 19 décembre 1895

Présidence de M. ETIENNE, vice-président

La séance est ouverte à 3 heures.

Le ministre des travaux publics et le ministre des finances déposent chacun un projet de loi.

Le service de deux frères

M. Plichon dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi du 20 juillet 1896 sur le recrutement de l'armée en ce qui concerne le service de deux frères.

La proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

Démission de M. Nivert

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une lettre par laquelle M. Nivert, député de la Vienne, donne sa démission. (Cris : Ah ! Ah !

Validation d'élection

La Chambre valide l'élection de M. Coache dans la première circonscription d'Abbeville (Somme).

La catastrophe de Bouzey

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet :

1° L'ouverture au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1895, d'un crédit extraordinaire de 5.200.000 francs, pour la réparation des dommages résultant de la rupture de la digue du réservoir de Bouzey, canal de l'Est ;

2° L'annulation d'une somme de 1.400.000 francs sur les crédits ouverts au ministère des travaux publics au titre du chapitre 62 (établissement et amélioration de canaux de navigation) du budget de l'exercice 1895.

Le projet de loi est adopté par 552 voix contre 2.

LES CAISSES DE RETRAITES ET DE SECOURS

DES OUVRIERS MINEURS

Interpellation de M. Basly

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Basly et Lamendin relative :

1° Au retard apporté par l'administration des travaux publics à statuer sur le règlement des caisses de secours mineurs.

2° Aux mesures que le ministre des travaux publics compte prendre pour assurer aux administrateurs ouvriers de ces caisses l'exercice de leurs fonctions;

3° A l'application des articles 21 et 22 de la loi du 9 juin 1894 réglant le service des pensions acquises ou en cours d'acquisition dont les services incombaient aux exploitants avant le 1er juillet 1895.

Discours de M. Basly

M. BASLY. — Quand le Parlement a voté la loi du 9 juin 1894, il a cru faire œuvre de philanthropie à l'égard des travailleurs. Malheureusement, il n'en a rien été. Les administrateurs des caisses de secours ont été les uns renvoyés, les autres martyrisés.

En décidant que les administrateurs ouvriers seraient représentés par deux tiers contre un tiers des représentants des patrons, on a voulu assurer à l'ouvrier la libre administration des caisses de secours qu'il alimente lui-même. Mais les Compagnies minières se sont mises à l'œuvre : elles ont congédié les candidats et ceux qui votaient pour les candidats de la chambre syndicale des mineurs.

Les directeurs généraux, les ingénieurs se sont fait inscrire à la caisse des secours pour un salaire de 2,400 francs, de telle sorte que les compagnies désignent elles-mêmes un tiers des administrateurs pour faire partie de cette caisse et que les ingénieurs ont en même temps le droit de se faire élire par les ouvriers. Il y a des compagnies même où les ouvriers ne sont pas représentés du tout.

L'orateur parle au milieu du bruit des conversations qui couvrent sa voix. Le président agite en vain sa sonnette.

M. de Baudry d'Asson proteste à plusieurs reprises contre le bruit : « Cette question m'intéresse beaucoup, dit-il, mais je n'entends pas. »

M. Basly lui-même s'impatiente et s'adressant au centre :

Vous écoutez, s'écrie-t-il, quand on vous parle de voleurs, mais pas quand on vous parle d'ouvriers. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. LE VICOMTE D'HUGUES. — Parlez-leur du Panama !

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Oui, parlez d'Arton, on vous écoutera. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Basly reprend au milieu d'un silence relatif.

Quand il s'est agi des ingénieurs, le conseil général des mines, les préfets ont donné une interprétation. Quand il s'agit des petits, n'est-il donc pas du ressort de l'administration des travaux publics de donner son avis ?

Aux mines de Lens, le lendemain des élections, on a réuni les délégués ouvriers et on a leur a dit qu'on les paierait à raison de 20 centimes de moins la benne que lorsqu'ils n'étaient pas administrateurs. (Protestations indignées à l'extrême-gauche).

Dans une section des mines de Dourges, on envoie travailler les administrateurs ouvriers dans un service de nuit avec une réduction de salaire d'un franc par jour et on renvoie les distributeurs de bulletins.

Aux mines d'Aniche, la liste de la chambre syndicale passe au premier tour : les opérations sont annulées. Les administrateurs se représentent : on congédia les ouvriers candidats et les distributeurs de bulletin en pleine période électorale. Certains d'entre eux avaient vingt ans de service.

Au moment de la réunion des conseils d'administration à Lens, on a fait signer aux ouvriers des statuts préparés par la Compagnie et on a soustrait même de la liste un certain nombre de dispositions. Ces statuts ont été faits illégalement, sans que le bureau ait été formé. Les administrateurs ouvriers ont protesté et demandé une nouvelle homologation par le bureau constitué.

On s'arrange de façon que les élections aient lieu, non à la mairie, mais dans les baraques des fosses. La Compagnie est là chez elle. Elle peut à son aise employer les manœuvres destinées à lui assurer des élections favorables.

Avec ce système, les ouvriers ne sont jamais représentés dans les caisses de secours.

Le gouvernement s'est déclaré partisan de la liberté syndicale : c'est le moment de le prouver, les choses se passent de même pour les caisses de retraite.

Sur la demande de l'orateur, la séance est suspendue pendant un quart d'heure ; elle est reprise à 4 heures 55.

M. BASLY. — Les ouvriers qui appartiennent à des exploitations dans lesquelles les caisses de retraites étaient alimentées uniquement par les exploitants perdent aujourd'hui les pensions en cours, et cependant le rapporteur de la loi, M. Audiffred, avait dit que leurs droits seraient sauvegardés.

Il faudrait exiger, des Compagnies, qu'elles remissent aux ouvriers une reconnaissance de leurs droits, comme l'a fait la Compagnie de Béthune. En attendant, l'Etat doit refuser l'homologation des statuts qui imposent aux ouvriers l'obligation de voter dans les carreaux de la mine. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Lamendin parle dans le même sans, ainsi que M. Charpentier.

Réponse du ministre des travaux publics

M. le ministre des travaux publics rapelle les dispositions édictées par la loi de 1894.

On reproche au gouvernement d'avoir favorisé les inégalités dans l'élection du Conseil d'Administration de la caisse de secours de la mine de Lens; la majorité était d'abord favorable au Syndicat, mais des élections postérieures ont donné une forte majorité aux patrons.

Quelques-unes de ces élections ont été déférées à la justice : le gouvernement attend la solution. S'il y a des abus de pouvoir, ils datent d'un temps où il n'était pas aux affaires. Il n'en blâmera pas pour sa part.

Quant à la participation des délégués mineurs à la caisse des retraites, le gouvernement l'accepte et appuiera la proposition Basly.

Le ministre parle des statuts : 186 ont été approuvés, 5 envoyés à correction.

M. Basly fait allusion aux statuts d'un conseil d'administration qui sont en violation de la loi.

M. LE MINISTRE. — Vous faites erreur !

M. BASLY. — Ils ont été falsifiés.

M. LE MINISTRE. — Ce sont les on-dit contre lesquels vous devriez protester comme moi. (Rumeurs à l'extrême gauche). Le Sénat et la Chambre ont tranché la question. (Murmurs à l'extrême gauche.)

M. LE MINISTRE, j'adressant aux socialistes. — Vous n'êtes jamais contents; plus on fait pour vous, plus vous exigez. (Appl. ironiques à droite et au centre.) Je crois avoir fait tout mon devoir ; M. Basly ne peut critiquer l'application de la loi. Qu'il en demande la modification. (Très bien à gauche.)

M. LACOMBE. — La commission a examiné et adopté un article de loi permettant l'admission des délégués mineurs, aux caisses de secours et de retraites. Cet article modifié pourrait être voté samedi. (Très bien, très bien.)

M. LE MINISTRE. — J'ajouterai, en réponse à M. Basly, que ce sont les ouvriers de Lens eux-mêmes qui ont demandé à voter dans la mine.

M. LAMENDIN. — C'est inexact !

M. JAURÈS. — Il y a des ouvriers mineurs qui auraient dit dans leurs statuts que les ouvriers renvoyés dans la mine pourraient continuer à faire partie de la caisse de secours et à être administrateurs.

Le ministre précédent avait repoussé cette clause. J'invite le ministre actuel à revenir sur cette décision. (Très bien à l'extrême gauche).

M. le ministre ne répond pas.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

M. Basly a déposé un ordre du jour motivé.

Cri : Ordre du jour pur et simple !

M. BASLY. — Je n'insiste pas, mais je déposerai samedi une proposition de loi dans le sens des observations présentées par le ministre.

L'ordre du jour pur et simple est voté à mains levées.

La séance est levée à sept heures.

LES AFFAIRES DE TURQUIE

Londres, 19 décembre. — On télégraphie de Constantinople au *Times* que les ministres ont été appelés, ce matin au palais, pour décider sur les mesures à prendre afin de venir en aide au Trésor qui est vide.

La Banque ottomane refuse de continuer ses avances.

Un iradé impérial ordonne au commandant militaire de Damas de sommer les Druses de déposer les armes sous la promesse d'une amnistie générale.

A l'issue du conseil, le sultan a demandé l'opinion des ministres sur la question de savoir si des ordres ne devaient pas être donnés pour le bombardement de Zeitoun, où les rebelles refusent de se rendre.

Horribles massacres

Constantinople, 19 décembre. — Les rapports des consuls et les rapports privés donnent des détails navrants sur les troubles qui ont eu lieu à Césarée le 30 novembre et les jours suivants. Quinze cents chrétiens ont été massacrés. L'évêque orthodoxe a été tué. L'école fondée par M. Mavrocordato a été détruite et les élèves massacrés

Des femmes et des enfants, surpris au bain, ont été outragés et tués. Des petits enfants, lancés en l'air, étaient reçus sur la pointe des yatagans.

Les autorités avaient donné l'ordre de respecter seulement les missions étrangères ; mais les soldats et la police n'en tinrent aucun compte.

La défaite des insurgés de Zeetoun

Constantinople, 19 décembre. — Suivant les dernières nouvelles, les insurgés de Zeetoun, cernés et canonnés par les troupes impériales, auraient été complètement défaites. Précédemment ils avaient attaqué deux villages, incendié les maisons et enlevé les bestiaux.

Mort du chef de brigands Tschaouch et capture de sa bande

Constantinople, 19 décembre. — Deux détachements de soldats ont rencontré le brigand arménien Daniel Tschouch et sa bande.

Ce dernier et six de ses hommes ont été tués; les autres, à l'exception d'un seul, ont été faits prisonniers.

LE CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

Washington, 19 décembre. — Le bruit court que le Sénat n'adoptera pas la résolution Hilt, autorisant le président Cleveland à nommer une commission chargée d'examiner la question de frontière du Venezuela.

Le Sénat insistera pour contrôler lui-même la composition de cette commission.

La Guaira (Venezuela), 19 décembre. — L'escadre blanche des Etats-Unis ou escadre du Nord, renforcée du croiseur *New-York*, est arrivée dans les eaux du Venezuela.

Le cuirassé *Texas* va incessamment venir rejoindre cette force navale qui, avant son départ de Hampton-Roads, embarqué un complément de soldats d'infanterie de marine, des munitions et des approvisionnements.

Paris, 19 décembre. — Sir Charles Dilcke, de passage à Paris, a dit à un rédacteur du *Gaulois*, au cours d'une interview, qu'en cas de guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, tous les efforts des Américains seraient réunis en vue d'une expédition contre le Canada, pour la réunion de ce pays aux Etats-Unis d'Amérique.

Il a ajouté : « J'espère que le conflit actuel pourra être aplani par des efforts diplomatiques dont je suis le premier à souhaiter l'heureuse et pacifique issue. »

New-York, 19 décembre. — Le président du Venézuela a déclaré au correspondant du *New-York Herald* à Caracas que l'attitude du Venézuela dans le conflit avec l'Angleterre était une attitude de seule protection.

Le correspondant du *World*, dans la même ville, télégraphie à son journal que le message du président Cleveland a causé à Coracas une vive émotion.

Le ministre des affaires étrangères a fait une visite au représentant des Etats-Unis, auquel une sérénade a été aussi donnée. Des portraits du président Monroé ont été placés partout.

Washington, 19 décembre. — Le Sénat semble administrer une douche au président Cleveland.

M. Morgan, président de la commission des relations étrangères, et M. Sherian, approuvent, il est vrai, la proposition contenue dans le message, mais ils protestent contre toute précipitation, et demandent qu'on renvoie à la commission des relations étrangères, la nomination de la commission d'enquête du Venezuela.

Le sénateur Lodge demande que celle-ci dépose son rapport le 1er avril. La discussion est renvoyée à demain.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Vienne, 17 décembre. — Les journaux de l'empire disent qu'on ne doit pas attacher la même importance aux paroles venant d'outre-mer qu'à celles des hommes d'Etat européens.

La *Neue Presse* estime qu'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis serait une folie historique, un combat de fous fin de siècle.

Madrid, 19 décembre. — Les journaux s'occupent du conflit de l'Angleterre et des Etats-Unis, auquel ils donnent un caractère de gravité.

LA COLONISATION DE MADAGASCAR

La Société de Géographie Commerciale de Paris va publier le 11e fascicule du Bulletin pour 1895. Des bonnes feuilles de ce fascicule, nous extrayons la note ci-jointe de M. d'Anthouard de Wasservass, ancien chancelier de la résidence générale de France à Tananarive, sur la colonisation de Madagascar.

Les renseignements qui y sont contenus intéresseront certainement nos lecteurs par le caractère de précision et d'utilité pratique qu'ils doivent aux qualités d'observation de l'auteur et à son séjour prolongé dans la colonie.

Considérations générales

Antérieurement à l'expédition de cette année, le mouvement commercial de Madagascar pouvait être évalué à 18 millions environ se répartissant ainsi :

Commerce des cinq ports dont les recettes douanières étaient gagées au Comptoir d'Escompte	9	millions.
Valeur de la fraude dans ces ports	4	—
Valeur du commerce dans les autres ports de l'île	5	—
	18	millions.

Dans ce chiffre les importations figuraient pour les 2/3 environ, soit 12 millions.
et les exportations pour 6 —

Ce mouvement commercial est faible comparé au chiffre de la population, 6 millions d'âmes environ, et à l'étendue du territoire, supérieure d'un sixième à celui de la France. En voici les raisons:

Les Malgaches, sauf quelques exceptions assez rares, sont pauvres. Les abus d'un régime despotique et arbitraire, chez les peuplades soumises aux Hovas, le brigandage qui existe à l'état habituel chez les tribus insoumises, d'une part, et la difficulté et la cherté des transports, d'autre part, font que les indigènes ne produisent que le strict nécessaire à leur existence. Menant une vie rude et précaire, ils n'ont que des besoins très limités et ne consomment que des marchandises à bon marché.

Pour modifier cet état de choses, il convient en premier lieu d'établir l'ordre dans le pays, d'assurer la sécurité des particuliers et en second lieu de créer des moyens de transports faciles ; c'est la tâche qui incombe au gouvernement.

Mais ces réformes seront longues à donner des fruits et ceux-ci seront médiocres sans le concours de l'initiative privée. En effet, une faible partie seulement des richesses naturelles de l'île a été exploitée jusqu'à ce jour et encore d'une manière défectueuse. Il faut donc que des savants, des ingénieurs viennent étudier ces régions et que des capitalistes, des ouvriers d'art, exploitent ces découvertes. Cette mise en valeur développera la production, les exportations de l'île et, par contre-coup, les importations. Il s'ensuit donc qu'à Madagascar, pays neuf, l'exploitation du sol, des forêts et mine doit avant tout attirer l'attention et captiver l'activité et l'intelligence des colons.

Agir autrement, c'est-à-dire vouloir demander au commerce plus qu'il ne donne actuellement, avant que les résultats des réformes administratives aient eu le temps de se manifester où que les fruits des entreprises privées aient été récoltés, serait mettre « la charrue avant les bœufs » et provoquer une crise funeste.

Cette erreur a été déjà commise à Madagascar, elle a eu les conséquences les plus fâcheuses, il est bon de le rappeler afin d'en éviter le retour.

BOURSE DE PARIS DU 20 DECEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
100 50	3 0/0	...	...	100 70	100 60	100 70
105 95	3 1/2 0/0	...	...	105 90	105 85	105 85
....	Banq. de France	...	...	...	...	...
....	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
742	Banq. de Paris	...	...	742	741	735
681	Crédit Foncier	...	...	681	685	693
742	Créd. Lyonnais	...	...	742	741	738
....	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1457	Lyon	...	...	...	...	1457
1785	Nord	...	...	...	...	...
....	Panama	...	...	...	...	...
2193	Suez	...	...	2193	2192	2190
61 5/8	Extérieure	...	...	61 7/16	61 3/16	61 1/4
85	Italien	...	...	85 40	85 55	85 50
25	Portugais	...	...	./.	25 1/8	25
102 1/2	Hongrois	...	...	102 1/2	102 1/2	1023/16
543	Egyptien	...	...	...	...	...
18 80	Turc	...	...	18 30	18 30	18 20
518 75	Banq. Ottomane	...	...	537 50	512 50	538 75
90 93	Lots turcs	...	...	...	...	88 12
100 95	Russe consolidé	...	...	...	...	100 85
88 40	Russe nouveau	...	...	88 30	88 15	88 25
65 40	Russe Orient	...	...	65 35	65 35	65 25
737	Autrichiens	...	...	740	742	739
316	Lombards	...	...	...	...	320
83	Nord Espagne	...	...	...	...	82
400	Saragosse	...	...	...	...	400
390	Méridionaux	...	...	393	393	394
389	Rio-Tinto	...	...	393 25	390	390
418 62	Tharsis	...	...	...	...	416 25
156 25	Alpines	...	...	...	...	160
....	Câbles	...	...	...	...	...
504	Impérial	...	...	...	...	502
483	Dynamite	...	...	...	...	480
....	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
386 25	Tabacs turcs	...	...	...	...	377 50
....	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
....	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
....	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
....	Métaux	...	...	...	...	...
....	Consolidés	...	...	...	...	...
....	Russe 1880	...	...	...	...	...
....	Cuivre	...	...	...	...	...
....	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
....	Midi	...	...	...	...	...
....	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
....	Orléans	...	...	...	...	...
....	Ouest	...	...	...	...	...
....	Anglais	...	...	...	...	...
....	Autriche or	...	...	...	...	...
....	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
....	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
....	Lille 1880	...	...	...	...	...
....	Lille 1892	...	...	...	...	...
....	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
....	V. de Reims	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 20 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	...	417	Bains lillois	...	500
» 90, r. 500	...	501 25	Union lin. N.	...	140
» 68, r. 500	...	513	Gaz de Wazem	...	516
» 77, r. 500	...	504	Ch. d. fer Econ.	...	495 75
» 84, r. 400	...	404	Jenain Anzin.	...	510
» 84, 1/4	...	406	Cambrésis	...	415
» 87, r. 400	...	405	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500	707 50	707 50	Aniche, 12e	...	8810
Ronb.-T. 1869	...	41 50	Anzin, 100e d.	...	4175
Roubaix. 1893	...	503	Blanzy	...	4850
Amiens	...	418	Bruay	19000	18900
Dép. du Nord	106 25	106	Bully-Grenet	1900	1900
Tourcoing 1878	...	505	Campagnac	...	600
Armentièr. 86	...	506	Carvin	...	1200
Douai, libérée	...	508 25	Courrières, 100	...	4230
Valenciennes	...	500	Crespin	...	90
Verley, Decr.	...	1305	Douchy	590	595
Cie Platel et Cie	...	290	Dourges	...	7305
Crédit d. Nord	...	521 25	Drocourt, 1/4 s.	...	4900
H. Devilder	...	1070	Escarpelle	...	2280
Banq. Rés. Nord	...	500	Epinac	...	600
Cie Esc. Roub.	...	...	Ferfay	...	380
Gaz de Wazem	...	481 25	Albi	...	730
Le Nord, ass.	...	2800	Lens	2220	2200 50
Union g. Nord	...	455	Lens (100e)	...	420
St-Sauv. Arras	...	200	Liévin	...	11300
Un. lin. Nord	...	140	Marles 30 0/0	...	12450
Constr. Anzin	...	...	Marles 70 0/0	...	16950
Ciaments franç	...	270	Meurchin	...	6700
Estrée-Blanch	...	385	Ostricourt	415	415
Tramw. Nord	...	40	Sincey-le-R.	...	...
L. Allart, t. p.	...	560	Thivencelles	...	86 50
Bat. à hélice	...	500	Vicoigne et N.	...	17300
Chem Economo	...	475	OBLIGATIONS		
Bronta et Cie	...	270 50	Bethune 1877	...	438
Cie Liquid. R.-T.	...	...	Droc